Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'association « LE TRAIT D'UNION DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN » en date du 7 Juillet 2026

En date du 07 Juillet 2026, à 20h00, les personnes dont les signatures se trouvent dans la feuille d'émargement çi-attachée se sont réunies en Assemblée Générale Constitutive pour décider de la création d'une association.

M. Gilles SIMON est désigné par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence. Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de Boris DEHOND.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- Création de l'association – *Soumis à délibération*
- Relations entre les élus au Conseil Municipal et l'association.
- Discussion ouverte sur les attendus de l'association
- Présentation et approbation des statuts de l'association – *Soumis à délibération*
- Election du bureau – *Soumis à délibération*
- Questions diverses (lettre périodique, groupes de réflexion, ...)
- Célébration

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première délibération

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée « LE TRAIT D'UNION DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN ».

Deuxième délibération

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

Troisième délibération

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés, le bureau est composé de 4 membres au moins désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d'administration. Les membres de l'assemblée désignent en qualité d'administrateurs de l'association pour une année les personnes suivantes:

- Président : Gilles SIMON
- Vice-présidente : Sophie GAY
- Trésorier : Jean-François GUDEFIN
- Trésorier adjoint : Julien QUIROZ
- Secrétaire : Charlène ROUSSEL
- Secrétaire adjointe : Béatrice DESGOUIS

Quatrième délibération

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Montbonnot, le 07 juillet 2026.



Gilles SIMON,

Président assemblée constitutive

Public